



Association
Régionale
pour l'**E**tude
de l'**H**istoire
de la **S**écurité **S**ociale

Siège : 2 r du doyen Jacques Parisot
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
Contact : 11 r d'Auxonne 54000 Nancy
06.73.56.45.08 cnahes.grandest@gmail.com

cnahes

conservatoire national
des archives, de l'histoire
de l'éducation spécialisée
et de l'action sociale

Délégation GRAND EST
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
11 r d'Auxonne 54000 Nancy
06.73.56.45.08
cnahes.grandest@gmail.com

LES PAUVRETÉS EN FRANCE DEPUIS DEUX SIÈCLES, UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE

Étienne Thevenin

Maître de conférence HDR en histoire contemporaine
Directeur du département d'histoire Nancy Université-de-Lorraine
Président du Conseil Scientifique de l'AREHSS

Colloque « Les pauvretés d'hier, d'aujourd'hui... et demain ? »

Nancy 12 janvier 2022

Salle des délibérations du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Nous évoquerons les pauvretés matérielles, économiques, sociales, culturelles, relationnelles, subies.

Les formes de la pauvreté sont diverses, tout comme les mécanismes qui y conduisent, je l'ai évoqué dans le texte déposé sur le site du CNAHES, auquel j'invite à se reporter¹. Mais ici, il s'agit de se limiter au cadre de la France des deux derniers siècles et de donner les grandes lignes d'une évolution en se posant plusieurs questions. Voit-on apparaître de nouvelles formes de pauvretés et de nouvelles catégories de pauvres ? Et d'autre part, la société et ses responsables cherchent-ils à aider les pauvres, ou ce qui n'est pas exactement la même chose, à combattre la pauvreté à défaut de l'éradiquer.

Nous allons suivre cette évolution au fil des générations. Durant la première moitié du XIXe siècle, la pauvreté revêt des visages différents. Elle est présente dans les campagnes, où souvent domine une économie familiale, une économie où l'argent circule peu, et où la pression démographique rend difficile l'accès à la bonne terre, de sorte que beaucoup de cadets de familles quittent la campagne. L'exode rurale est le résultat de la pauvreté, ou du risque de pauvreté dans les campagnes. En ville, la pauvreté existe aussi, et l'arrivée de machines bouleverse le travail des artisans, comme le montre la révolte des Canuts qui sont écrasés. Mais surtout, avec la Révolution Industrielle, le prolétariat ouvrier apparaît, hommes, femmes et enfants travaillent dans des conditions effroyables, sans lois pour les protéger. Ce sont là les descriptions effrayantes du docteur Villermé, et on le sait de Victor Hugo. L'absence de lois et de réglementations ne protège pas les familles ouvrières. L'état réprime quand il y a des révoltes.

¹ Cf. texte préparatoire de février 2021. Lien direct : <https://www.cnahes.org/le-cnahes-en-regions/grand-est/la-delegation-regionale/travaux-en-cours/les-pauvretes-dhier-daujourd'hui-et-demain/contribution-au-debat/>

Qui aide les pauvres ? Principalement alors l'Église, à travers les paroisses mais surtout à travers de nombreuses congrégations religieuses, surtout féminines, qui voient le jour au XIXe siècle. Elle se mettent au service des pauvres, en vivant elles-mêmes le vœu de pauvreté, en agissant sans se faire payer autrement que par les dons de bienfaiteurs. Des laïcs chrétiens sont aussi à l'origine d'œuvres caritatives, comme Frédéric Ozanam, Jeanne Garnier et bien d'autres. Des évêques prennent aussi la parole pour dénoncer la misère ouvrière et pas seulement à propos du travail du dimanche.

Je le répète, il s'agit d'aider les pauvres, mais la pauvreté devient massive dans certains quartiers de villes à la croissance très rapide. En 1847 la crise s'aggrave en France, et dans une bonne partie de l'Europe d'ailleurs. Les récoltes sont mauvaises, la disette gagne, et le chômage augmente. Les pauvretés sont encore plus graves. La révolution éclate en février 1848, et la République est proclamée. Les ateliers nationaux mis en place par le socialiste Louis Blanc doivent, dans son esprit, permettre un droit au travail qui assure aux ouvriers en recherche d'emploi des moyens de subsistance. Mais bientôt ces ateliers sont source d'agitations politiques, suscitent la crainte des autorités et, en juin 1848, la révolte sociale est écrasée. Et même si l'expérience tourne court, avec les ateliers nationaux, *la question sociale*, c'est comme ça qu'on l'appelle, est posée.

Certes, des théoriciens socialistes formulent des analyses, mais sans effet concret alors. Quelques lois ont été adoptées pour encadrer notamment le travail des enfants, le mouvement des mutuelles se met difficilement en place. Sous le second empire, il y a une expansion économique certaine qui entraîne, dans certaines régions surtout, des reculs de la pauvreté, mais les inégalités sociales se renforcent. C'est la France des romans de Zola.

Sous la Troisième République, le gouvernement n'intervient guère directement au service des pauvres. Il a même tendance à les traquer en contrôlant les vagabonds. Le gouvernement préfère laisser d'autres s'occuper des pauvres comme les familles et les acteurs de la solidarité de proximité. L'Église intervient toujours : malgré l'anticléricalisme, il n'est pas fait d'obstacle à l'action des congrégations religieuses qui agissent pour aider les plus démunis. L'État confie aussi aux municipalités, notamment par la loi de 1893 sur *l'aide médicale gratuite*, le soin d'intervenir auprès des indigents et des malades sans soin. Yannick Marec a d'ailleurs publié des travaux qui font autorité sur le travail des municipalités. L'État laisse aussi les entreprises qui le souhaitent s'engager dans le paternalisme et les œuvres sociales, ce que certaines font avec compétence, ce qui leur permet de fidéliser leur main d'œuvre. Mais il n'y a pas, comme en Allemagne, de sécurité sociale pour les ouvriers, malgré une loi sur les accidents du travail en 1898.

L'État essaye plutôt de corriger ou de freiner la pauvreté de manière indirecte par l'instruction publique obligatoire, de 6 ans à 13 ans, qui met réellement fin au travail des jeunes enfants ; qui développe aussi l'enseignement d'un certain nombre de règles d'hygiène de vie, prévenant ainsi des causes de maladie et donc de pauvreté. Par la fiscalité aussi : l'impôt sur le revenu est tardivement adopté. Par le développement des services publics, des transports, des réseaux secondaires des voies ferrées et des routes. Et l'État est inspiré par *le solidarisme* de Léon Bourgeois, qui encourage le mutualisme, reconnaît le droit syndical, l'éducation populaire. Donc la Troisième République agit de manière indirecte contre la pauvreté.

Mais quand survient la Première Guerre mondiale, les enjeux sont différents. La guerre fait plonger dans la pauvreté de nouvelles catégories de Français qui parfois l'ignoraient. Les mutilés, les veuves, les orphelins, les victimes de dommages de guerre dont la maison a été détruite... L'État doit s'engager directement et payer, et tenir compte de la pression des associations d'anciens combattants.

Il n'empêche que malgré ces aides, des déplacements sociaux nombreux entraînent des reclassements. Ainsi des parents de fils tués doivent poursuivre leur activité de travail plus longtemps, des veuves doivent s'engager dans une activité professionnelle. Il faut donc de plus en plus de salaires. L'économie des années 1920 est marquée par une croissance économique, la France s'urbanise, et pour autant les salaires ne sont pas aussi élevés que le demanderaient un certain nombre de besoins. Les revendications syndicales et ouvrières se font fortes. Les luttes collectives permettent, on l'a vu en 1936, un certain nombre de lois qui aboutissent à faire un peu évoluer le cadre du travail. Mais la crise des années 1930, avec le chômage, est encore une fois l'occasion de révéler de nouvelles formes de précarité et de souffrances sociales.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que la France est en ruine, de nouvelles associations voient le jour, Secours catholique, Secours populaire. Les États-Unis, par *le plan Marshall*, aident la France à se reconstruire. Mais surtout la France fait le choix, officiellement et collectivement, de miser sur la solidarité, par *la Sécurité sociale*. Le Conseil National de la Résistance, le général De Gaulle, le communiste Ambroise Croizat, le juriste Pierre Laroque ont bâti cette sécurité sociale. Il s'agit de faire sortir de la peur du lendemain les familles qui redoutent l'accident du travail, la maladie ou le grand âge. Et la grande innovation de la sécurité sociale à la française, ce sont *les allocations familiales* qui reconnaissent une forme de salaire à la famille élevant des enfants. Une mesure qui se conjugue avec des mesures fiscales, principalement le quotient familial. Il s'agit donc, à travers cette sécurité sociale, de faire un pari de solidarités entre les générations, entre les bien-portants et les malades. Cette sécurité sociale est au départ proposée à tous, mais beaucoup préfèrent garder leur régime particulier avant de changer d'avis quelques années plus tard. Comme cela avait été le cas jadis en Allemagne, le choix d'une mesure sociale audacieuse précède le redressement puis l'essor économique et les Trente Glorieuses.

Toutefois, des situations de grande pauvreté demeurent. En février 1954, l'abbé Pierre alerte sur le sort des personnes sans-abris et mal logées. En 1957, ATD Quart Monde est créée dans un bidonville de Nanterre, par Joseph Wresinski. Se pose aussi le problème des personnes touchant de petites retraites. Les réalités de pauvretés demeurent donc, mais à partir des années 1960, pendant la période 1962/73, c'est l'apogée des Trente Glorieuses, la croissance économique est forte, la France entre dans la société de consommation. Les salaires sont en hausse, et les crédits bancaires sont plus largement ouverts, c'est le plein emploi et cela est vrai y compris pour les jeunes qui ratent leur baccalauréat et qui sont presque sûrs d'être embauchés dans les jours suivants. La pauvreté a-t-elle disparu ? Pas complètement. En 1974, René Lenoir publie un livre *Les Exclus*. Dix pourcent de la population française est concernée note-t-il. Il met en avant le fait que depuis des générations, certaines familles cumulent les problèmes de misère, de difficulté d'intégration. C'est ce qu'avait bien observé ATD Quart Monde. René Lenoir pointe aussi la situation des personnes en situation de handicap. La question des travailleurs immigrés se pose aussi, l'immigration étant alors souhaitée par les entreprises qui ont besoin de main d'œuvre.

La situation à la fin des années 1970 se retourne. D'abord en raison de la crise économique, qui génère dans certaines régions industrielles un chômage de masse, et en particulier dans les régions de vieille industrie, comme le Nord ou la Lorraine. S'ajoutent à cela aussi les effets des ruptures familiales. Le nombre des divorces augmentant, les solidarités à l'intérieur de la famille ne fonctionnent plus comme auparavant. On voit ainsi réapparaître les sans domicile fixe, les SDF. L'abbé Pierre qui avait été très actif dans les années 1950, revient sur le devant de la scène, et cette situation montre que la pauvreté redevient un problème majeur dans la société française. Et s'ajoutent à cela d'autres situations difficiles.

Par exemple, pour les travailleurs immigrés, avec le regroupement familial, plusieurs problèmes se posent. Celui des pères travaillant en industrie et qui se retrouvent au chômage et sans emploi, et celui de leurs enfants, qui arrivés en France ou ayant grandi en France, se retrouvent sans grande perspective d'emploi.

Le territoire national se redessine. Il y a chômage de masse dans des régions anciennement industrielles qui deviennent sinistrées. Il y a des quartiers qui deviennent de plus en plus des ghettos dans de nombreuses villes, où se rassemblent des familles d'origine étrangère. Et dans les campagnes, une France dite du vide qui se désertifie, d'où partent les jeunes, les services publics, les agriculteurs. Donc les formes de pauvretés sont nombreuses. L'État n'est pas indifférent, au contraire. A la différence des années 1930, où l'État n'intervenait guère face au chômage, l'État cette fois prend des initiatives. Il y a des *allocations chômage*, il y a aussi différents dispositifs, pour des emplois aidés, ou pour soutenir l'insertion par des travaux à durée limitée. Les aides existent, elles sont cependant complexes, beaucoup ne sont pas réclamées par ceux qui y ont droit. Finalement, pour faire face aux situations de chômage de longue durée, un système de revenu minimum d'insertion (RMI) puis le revenu de solidarité active (RSA) se mettent en place. Il s'agit d'éviter la misère absolue. Ce système est conditionné à un projet d'insertion, mais l'insertion n'est pas toujours au rendez-vous.

Se pose aussi pour beaucoup de jeunes, la question de l'accès au premier emploi. Des jeunes se retrouvent sans soins, car ne cotisant pas à la sécurité sociale, et donc cela explique entre autres la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU), qui concerne entre autres ces jeunes. L'État donc intervient, mais avec difficulté. Une thèse récente soutenue par Hadrien Clouet, portant sur les agences Pôle Emploi, comparaison France-Allemagne, montre pour résumer que, pour ce qui est de la France, beaucoup de progrès restent à faire. On note aussi que régulièrement les syndicats professionnels de travailleurs sociaux se mobilisent pour dénoncer les difficultés que ceux-ci éprouvent pour mettre en application, les mesures voulues par l'État. Pour beaucoup de ces travailleurs sociaux, il est très douloureux de devoir faire un choix entre les jeunes, entre ceux qui sont absolument prioritaires et ceux pour lesquels il y aurait à faire, mais qui sont au moins temporairement laissés de côté. Certains pointent les difficultés et les contradictions d'un système. Pour avoir un revenu supérieur au RSA, faut-il, faute d'autres dispositions, proposer une allocation d'adulte handicapé ? N'est-ce pas médicaliser alors les problèmes qui sont liés à la difficulté d'insertion dans le marché de l'emploi ?

Les associations sont des partenaires de plus en plus importants de l'action des pouvoirs publics face aux problèmes de la précarité. L'État les encourage, à travers notamment des systèmes de déductions fiscales, plus importantes qu'auparavant. Mais, un exemple parmi d'autres, les *Restaurants du Cœur* lancés en 1985² devaient initialement ne durer qu'un an ou deux. Aujourd'hui ils existent depuis trente-sept ans. Toutefois, certains responsables associatifs n'hésitent pas à poser un regard critique. Le secteur associatif en France emploie environ un million huit-cent-mille personnes, et un livre récent, *Te plains pas c'est pas l'usine*³, rédigé par deux jeunes femmes responsables dans le milieu associatif, invite à regarder les situations de fait avec, même dans le milieu associatif, de trop fréquents rapports hiérarchiques brutaux, des injonctions permanentes à ne pas compter ses heures, et recourir sans mesure au bénévolat.

² Association loi de 1901 à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, créée en France par l'humoriste et comédien Michel Colucci.

³ Lily Zalzett, Stella Fihn, *Te plains pas c'est pas l'usine. L'exploitation en milieu associatif*. Niet!Éditions 13/03/2020. ISBN : 9-791096-195084. 112 pages 10 x 17.

Donc il y a nécessité, là aussi, de réexaminer les pratiques en cours, car la situation de la pauvreté, comme cela a été déjà dit à plusieurs reprises, depuis 2008 et la crise financière, et depuis ces dernières années, avec la pandémie de Covid, s'est fortement aggravée. On parlait de dix pour cent d'exclus au temps de René Lenoir, au moins quinze pour cent de la population française serait aujourd'hui concernée par la très grande pauvreté. Et donc, alors que globalement il y a eu des créations de richesses nombreuses, ces richesses n'ont pas profité à tous, loin s'en faut.

La théorie de ruissèlement chère aux libéraux et selon laquelle le fort enrichissement de certains profiterait au moyen terme à toute la société a montré ses limites. Les inégalités se creusent, et la pandémie les a encore aggravées. C'est notamment vrai chez les jeunes. Les jeunes certes sont, nous l'avons vu, particulièrement touchés par les pauvretés, mais aussi par les inégalités. Et cela évidemment n'est pas sans poser question, car, s'ils intéressent les associations et beaucoup d'élus, ces problèmes de pauvretés ne sont pas au cœur des débats publics actuellement, que ce soit lors des campagnes de politique nationale ou dans les médias. Pourquoi ?

Les travaux de Thomas Piketty ont montré l'un des faits majeurs de ces dernières décennies : la montée progressive en termes d'effectif d'une classe moyenne à l'abri du besoin, qui n'est pas directement touchée par la pauvreté, mais qui prend une place dominante dans la société. Les pauvres sont certes de plus en plus nombreux, mais ils ne sont pas majoritaires. Et surtout ils sont moins insérés que les autres dans les structures politiques, institutionnelles, sociales. Ils sont moins insérés aussi dans les médias et lieux de décisions, et donc se font beaucoup moins entendre. Eux et ceux qui veulent agir à leurs côtés. Et donc la question de la pauvreté trouve assez difficilement sa place dans le débat public.

Pour autant, les questions à poser concernent également le droit au salaire. La question du droit au salaire n'est pas anodine. On a parlé du droit au travail garanti par la constitution, mais qu'est ce qui donne droit au salaire ? Actuellement, avec les gains de productivité considérables qui ont été acquis depuis plusieurs décennies, grâce à la révolution apportée par les technologies de l'information, on a vu disparaître beaucoup plus d'emplois qu'il n'en a été créé, même s'il s'en est créé beaucoup. De sorte que, malgré leurs efforts, beaucoup ne parviennent pas à trouver un emploi, ce qui ne signifie pas qu'ils passent leurs journées à ne rien faire. Quand on regarde la journée de ceux qui ne trouvent pas d'emploi, on constate que beaucoup ont des activités socialement utiles. Mais *les aidants*, par exemple, ceux qui aident leurs proches, parents ou voisins en difficultés, agissent de manière informelle sans que cela ne donne lieu à salaire. Les bénévoles que recherchent les associations et même certaines institutions, ne reçoivent aucun salaire et ne bénéficient d'aucun droit à salaire ou à insertion dans le domaine de l'emploi. Et donc cette question du droit au salaire, particulièrement prégnante notamment pour les jeunes, est au cœur de la problématique. Et cela ouvre la réflexion autour de nouveaux défis. Faut-il attendre que le marché reconnaisse la nécessité de payer une personne qui effectue telle ou telle tâche utile, ou s'agit-il de manière plus institutionnelle de faire en sorte que ce droit au salaire soit reconnu ? Cela constitue un débat parmi d'autres, qui nous conduit effectivement à bien prendre en compte le fait que les défis d'aujourd'hui sont nombreux et que plus que jamais *la créativité* sera décisive pour combattre la pauvreté, comme ce fut le cas d'ailleurs au moment où la Sécurité sociale a vu le jour.

Je vous remercie.